

**Réunion de la commission Milieux naturels n°6  
du 23 septembre 2013  
à Quiéry-la-Motte**

**Compte-rendu**

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

\*\*\*

La réunion commence à 9h40.

**Ouverture**

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet de RTE**, accueille les participants à la sixième commission Milieux Naturels. Il excuse Monsieur le maire de Quiéry-la-Motte, absent en raison de ses activités professionnelles, et se réjouit que la Commission soit réunie presque au complet.

Il informe les membres que, pour disposer d'un temps suffisant pour choisir le fuseau de moindre impact (FMI), les études sur les Milieux Naturels, le Paysage ou l'Agriculture seront prolongées jusqu'en janvier 2014, et qu'une quatrième série de commissions sera organisée dans la même période.

Des ateliers locaux vont aussi démarrer début octobre et pourront être prolongés si besoin, jusque février 2014. Il précise que les ateliers de Moncheaux et de l'Arrageois sont les premiers à être programmés.

De ce fait, une Instance Locale de Concertation (ILC) est prévue pour la seconde quinzaine d'avril 2014, afin de valider un fuseau de moindre impact et les mesures compensatoires, en présence des maires nouvellement élus. Au préalable, une réunion intercommissions se tiendra en février 2014 pour examiner la synthèse de toutes les données recueillies.

Toutefois, la Préfecture du Nord qui coordonne la concertation par l'intermédiaire du Secrétaire Général Adjoint, Eric Azoulay, souhaite maintenir une ILC mi-décembre. Celle-ci permettra de faire un point sur le dossier, à partir des travaux des commissions et de la réunion d'intercommissions de décembre. Cette ILC constituera un temps d'échange sur les études en cours, les orientations voire les mesures compensatoires. Elle permettra ainsi à tous les élus locaux de prendre connaissance du dossier, en bénéficiant de la même information, au même moment.

**Présentation des objectifs et du déroulé de la réunion**

**Claude Chardonnet, animatrice, C&S Conseils**, présente l'ordre du jour.

Elle demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la réunion précédente de la commission.

**Jean-Louis Carlier** indique que **Christophe Hildebrand ingénieur écologue à la direction de l'environnement du Conseil Général du Nord**, a déjà répondu qu'il n'avait pas d'observation sur le compte rendu transmis.

Aucun membre de la commission n'a de remarque à formuler.

### Présentation du dispositif de concertation de septembre 2013 à avril 2014

**Christine Lombard, chargée de concertation, RTE**, explique que les commissions sont en train de poursuivre leurs travaux sur les fuseaux, en prenant en compte les études qui s'affinent à ce stade. Elle rappelle que, lors de la précédente commission début juillet, les premiers fuseaux esquissés dans le corridor Est avaient été présentés. Depuis, les reconnaissances sur le terrain et les études ont conduit à quelques ajustements qui seront présentées ce matin. Deux autres commissions seront organisées le 15 novembre 2013 et en janvier 2014. Entre temps, le groupe de travail se poursuit.

En complément au dispositif, elle annonce la mise en place d'ateliers locaux, à partir de début octobre 2013, pour réunir des citoyens habitant à proximité des fuseaux et recueillir leur ressenti et leur vécu sur l'ouvrage actuel ainsi que sur le territoire. Ils pourront être force de proposition pour le projet. Ils seront animés par un cabinet de sociologie –le CRESGE-, en lien avec l'agence BOCAGE qui réalise l'étude paysagère du projet.

Elle indique qu'un bulletin de participation à ces ateliers est disponible dans le Journal du projet n°4 distribué début septembre. Un certain nombre de candidatures sont remontées via ces bulletins et via le site internet.

Au total, 6 ateliers vont avoir lieu. Un grand, en Pévèle, sera peut-être scindé en deux sous-ateliers : le premier travaillerait sur les fuseaux situés à l'ouest de la butte de Mons-en-Pévèle, l'autre sur les fuseaux situés à l'est. Les autres ateliers seront organisés à Moncheaux, à Evin-Malmaison / Leforest, Courcelles / Auby / Flers-en-Escrebieux, aux abords du poste d'Avelin et dans l'Arrageois (Neuvireuil / Izel-les-Esquerchin / Quiéry-la-Motte). Ils devraient avoir lieu trois fois d'ici la fin de l'année pour apporter de la matière aux études et à la concertation sur le projet, et pourront se prolonger en 2014.

**Jean-Louis Carlier** précise que, dans la Pévèle, un atelier global réunira les citoyens de Mons-en-Pévèle, Faumont, Bersée, Mérignies, Tourmignies, Attiches, concernées par un ou plusieurs fuseaux potentiels. Les demandes de citoyens pour participer au sous-atelier Est sont très nombreuses, au contraire du sous-atelier Ouest. Jean-Louis Carlier propose, par exemple, d'impliquer les associations telles que Nature et Vie ou l'ADBM pour communiquer sur ces ateliers. Il ajoute que les participants seront peut-être mixés d'un sous-atelier à l'autre pour échanger sur le cadre de vie ou sur l'usage du territoire. Il lui paraît important d'éviter de diviser l'est et l'ouest. C'est pourquoi, pour prendre de la hauteur et créer un lien social, les sous-ateliers se réuniront, en alternance, de façon indépendante et, dans en plénière. Ils pourront ainsi chercher la « moins mauvaise solution » ou le « meilleur compromis ».

Il rappelle que la prochaine réunion de la Commission aura lieu le 12 novembre, le matin, et qu'une réunion d'intercommissions, initialement prévue le 19 novembre, est reportée à début décembre. Elle permettra de finaliser le point sur les études en cours sur les différentes thématiques, d'aborder éventuellement les mesures compensatoires et de préparer le dossier à présenter à l'Instance locale de concertation, de décembre 2013

Il propose de fixer la réunion d'intercommissions au **3 décembre 2013**, date à confirmer auprès des autres commissions. L'idée serait de mobiliser 3 ou 4 membres par commission pour réunir, au total, environ 25 membres.

**Christine Lombard** indique que la **prochaine réunion du groupe de travail est prévue pour le 17 octobre 2013, à 9h30 à Avelin.**

Pour la prochaine commission du 12 novembre, Christine Lombard propose également d'organiser une **visite de terrain des fuseaux.**

Intéressé par la proposition, **Christophe Hildebrand** suggère que cette visite de terrain soit conçue en lien avec le travail réalisé par le groupe de travail sur la base des données ARCH avec le classement des habitats.

**Christine Lombard** répond que les réflexions du groupe de travail du 17 octobre pourront être partagées pendant la commission du 12 novembre, et que des points particuliers pourront ainsi être identifiés pour la visite de terrain.

**Vincent Leville, CAUE 59 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord)**, considère que l'objet de la commission n'est pas de discuter de sujets trop techniques, mais de mieux comprendre la situation qu'à la seule vue de cartes imprimées. L'objectif est de visualiser les enjeux.

**Christine Lombard** ajoute que cette visite permettrait de se former un regard d'ensemble et partagé sur le territoire d'Avelin-Gavrelle.

**Anne-Marie Conte, ADBM (Association de défense du berceau de la Marque)**, suggère de compléter les cartes par des photos aériennes.

**Christine Lombard** indique que RTE utilise ce support. A ce titre, elle montre aux participants une vue aérienne des fuseaux. Elle souligne qu'il est aussi possible de réaliser des zooms sur des endroits particuliers.

**Anne-Marie Conte** considère que ce type de cartes en vues aériennes est plus représentatif et lisible.

**Jean-Louis Carlier** propose qu'une carte en vue aérienne soit distribuée aux participants avec des zooms, pour la visite de terrain. Il indique que RTE dispose de zooms par communes, utilisées comme supports lors de réunions communales, ainsi que d'une vue hélicoptère filmée l'été dernier sur l'ensemble des fuseaux potentiels.

**Claude Chardonnet** en conclut qu'un dossier composé de vues aériennes sera mis à disposition des participants pour la visite de terrain avec les fuseaux envisagés et le tracé de la ligne actuelle. Ce support est effectivement plus parlant et fournit un niveau de détail suffisant pour repérer les contraintes bâties. Pendant la commission, il sera possible d'identifier les points à visiter l'après-midi.

**Sophie Grassien, Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais**, demande s'il est possible de lui fournir un calendrier des ateliers locaux et si les photos aériennes peuvent aussi être utilisées à ces occasions.

**Christine Lombard** répond que les premiers ateliers, à Moncheaux et dans l'Arrageois, seront organisés début octobre, car leur constitution est plus avancée.

**Jean-Louis Carlier** souligne que de la matière sera fournie aux ateliers dans des dossiers pouvant effectivement comporter des vues aériennes, très parlantes. Il rappelle que RTE ne sera pas représenté à ces ateliers locaux, animés par le CRESGE et BOCAGE.

**Vincent Leville** demande si les participants aux ateliers bénéficieront d'une information de base sur le projet.

**Jean-Louis Carlier** indique que l'équipe projet a des idées sur ce qui sera présenté en ateliers, mais qu'elle ne souhaite pas les imposer : ceux-ci seront adaptés aux demandes spécifiques des territoires. Des experts tels que BOCAGE ou des membres des groupes de travail pourront intervenir, mais non RTE, sauf éventuellement pour présenter le projet et son opportunité. Des réponses devront être apportées aux questions qu'ils pourront se poser.

### Présentation des travaux du groupe de travail du 12 septembre 2013

**Claude Chardonnet** suggère de poursuivre la réunion par une présentation des travaux du groupe de travail du 12 septembre, autour de trois sujets :

- i) les dernières observations sur l'étude de percussion ;
- ii) l'import de données depuis la base « ARCH » ;
- iii) la grille de critères de comparaison des fuseaux potentiels.

**Daniel Petit, botaniste et phytosociologue, AMBE**, indique que l'étude de percussion est en train de se poursuivre. Il précise que, chaque mois, un rapport est envoyé et que le dernier ne signalait pas d'élément important : seuls quelques cadavres de pigeons ont été trouvés près de la ligne. Pendant l'été, les cultures pouvaient cacher quelques cadavres qui ont été trouvés après les récoltes.

**Jean-Louis Carlier** précise que cette étude de percussion est menée pendant les quatre saisons.

Au sujet des transits d'oiseaux, **Anne-Marie Conte** fait remarquer que Claude Chopin<sup>1</sup> et elle ont aperçu de nombreux vols de canards, d'oies et mêmes de cigognes, à partir du site Natura 2000 du Bois des Cinq Tailles, dans le sens Est – Sud-Est, plutôt que Nord – Sud. Elle rappelle, à ce titre, que le maximum d'impact avait été trouvé entre la lisière de la forêt et les premiers reliefs du Mont. Il faut donc confronter la « théorie » des vols Nord-Sud avec la réalité.

**Christophe Hildebrand** indique qu'effectivement, le Bois des Cinq-Tailles est survolé par de nombreux vols de canards, Est - Ouest, notamment des colverts qui se posent la nuit dans les prairies et les champs, et reviennent très tôt le matin, par plusieurs centaines. Ces vols locaux sont connus.

**Robin Quevillart, chargé d'études faune au GONN**, souligne que les vols locaux se font un peu dans tous les sens, pour aller vers les milieux d'alimentation ou de reproduction. Il est possible qu'en ce moment, il y ait prédominance d'un vol sur les autres. S'il s'agit de spécificités très locales et non de vols migratoires, ce type d'information est toutefois intéressant.

**Anne-Marie Conte** remarque que c'est parce qu'il s'agit d'une spécificité locale, qu'elle donne cette information.

**Christophe Hildebrand** ajoute que, localement, ce transit est notamment suivi par des colverts et des bernaches. Toutefois, le vol de cigognes est plus anecdotique ; il suit une trajectoire Nord-Sud et s'arrête à cet endroit éventuellement.

**Anne-Marie Conte** indique que c'est de cela qu'il est question puisque peu d'oiseaux s'arrêtent sur ce site pour repartir ensuite.

**Christophe Hildebrand** affirme, au contraire, que beaucoup d'oiseaux s'arrêtent sur ce site, comme sur n'importe quel site naturel se trouvant sur une trajectoire migratoire. Il s'agit d'une zone d'arrêt pour que les oiseaux se reposent, se nourrissent, reprennent des forces et repartent.

---

<sup>1</sup> Vice-Président de l'association de défense du berceau de la Marque

**Claude Chardonnet** demande s'il est possible de confronter ces informations issues de l'observation de riverains, à celles des experts.

**Christine Lombard** suggère à **Daniel Petit** de demander à l'expert AMBE chargé de ce secteur de regarder s'il constate les mêmes informations.

**Jean-Louis Carlier** rappelle qu'à un moment donné, il avait été dit que les observations de l'AMBE pourraient être recoupées avec les observations locales et des échanges avec les habitants.

**Christophe Hildebrand** remarque que ces constatations se font plutôt au lever du jour et au coucher du soleil, moments pendant lesquels l'expert AMBE n'est pas sur le site.

**Claude Chardonnet** précise que ce n'est pas parce que l'expert AMBE n'a pas relevé cette information que celle-ci n'est pas valide.

**Norah Morton, Nature et Vie Thumeries**, note l'importance de ces observations, qui pourraient avoir des conséquences sur la pose de balises de protection de l'avifaune.

**Jean-Louis Carlier** confirme que ces informations déterminent les zones à risque à baliser. Il indique que le fait de ne pas baliser tout de suite permettrait de mesurer plus précisément la percussion afin de déterminer s'il est opportun ou non de baliser.

**Norah Morton** déclare avoir entendu dire qu'il était moins cher pour RTE de poser tout de suite les balises.

**Jean-Louis Carlier** confirme que ce serait moins cher mais plus difficile pour mesurer l'efficacité du dispositif. Il faudra en discuter à un moment donné.

**Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la CNDP**, demande ce qu'est une balise.

**Jean-Louis Carlier** explique qu'il s'agit de spirales rouges et blanches posées sur les câbles de garde pour signaler aux oiseaux, visuellement et par un léger bruit, la présence de lignes électriques.

**Anne-Marie Conte** signale qu'elle vient d'apprendre que la bernache devenait nuisible parce qu'elle est trop abondante et qu'elle ne pourrait donc plus constituer un argument de protection ornithologique.

**Christophe Hildebrand** précise que la bernache du Canada n'est effectivement pas importante pour la protection ornithologique parce qu'elle n'est pas une espèce de la région et provient d'élevages. Il ajoute que l'impact de la ligne sur l'avifaune est étudié au niveau de deux zones : l'Arrageois et la Pévèle. Il propose que des avertisseurs soient posés dans la zone la plus à risque uniquement afin de comparer plus facilement l'efficacité des avertisseurs sur la nouvelle ligne.

**Anne-Marie Conte** demande ce que sont les « avertisseurs ».

**Christophe Hildebrand** indique qu'il s'agit d'avertisseurs posés sur les lignes, en mesure de réduction, pour éviter que les oiseaux ne les percutent.

**Christine Lombard** ajoute qu'il s'agit de spirales déposées sur les câbles. Ce dispositif s'avère efficace pour réduire les percussions.

**Christophe Hildebrand** demande, à ce propos, à quoi servent les boules posées sur les câbles.

**Jean-Louis Carlier** répond que celles-ci correspondent aux servitudes aéronautiques.

**Claude Chardonnet** suggère qu'au cours de la visite de terrain, soient montrées des boules et des spirales.

**Jean-Louis Carlier** retient cette proposition de montrer ces avertisseurs sur une ligne équipée dans le secteur lors de la visite de terrain. Ainsi les participants pourront-ils voir des spirales qui peuvent comporter un impact visuel. En descendant vers Lesquin et la Pévèle, ils pourront observer des balises aéronautiques. Il indique que, dans l'Arrageois, on trouve également des pylônes rouges et blancs pour les servitudes aéronautiques. Enfin, du côté de Gavrelle, des Balisors sont installés sur les câbles conducteurs produisant la nuit des lumières rouges pour avertir les avions. Il indique pouvoir montrer aussi des photos de balisage sur un nouveau dispositif mis en place avec la LPO dans l'Audomarois dont l'efficacité est en train d'être mesurée.

**Christophe Hildebrand** revient sur la question des vols Est-Ouest et Nord-Sud. Il considère qu'au niveau des zones naturelles d'intérêt pour les oiseaux, il faudrait déterminer un rayon minimal sur lequel les impacts sont les plus importants, si la ligne est trop proche. La question n'est pas de savoir si la trajectoire des oiseaux est Nord-Sud ou Est-Ouest, puisqu'il faudra baliser la ligne, si elle est trop proche. Si la ligne est située à quelques centaines de mètres d'un site qui attire les oiseaux, que la ligne soit Nord-Sud ou Est-Ouest, l'impact ne change pas beaucoup.

**Anne-Marie Conte** demande si des choses précises sont inscrites dans les directives européennes sur la protection des sites Natura 2000.

**Robin Quevillart** signale que des cahiers existent concernant les deux directives Oiseaux et Habitats de 1979 et 1992 listant les différentes espèces et leurs biologies. Les fiches spécifiques comportent, en principe, des éléments sur la gestion conservatoire. Peut-être qu'y seraient mentionnées des mesures de compensation ou de protection pour ces différentes espèces.

**Christophe Hildebrand** estime que, de toute façon, que la ligne passe à l'Est ou à l'Ouest, elle sera située à moins de 2 km du site, ce qui implique l'obligation d'une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Celle-ci devra comporter une étude des impacts de la ligne sur les vols.

**Anne-Marie Conte** demande si ces mesures pèseront sur le choix ou si elles seront décidées après le choix du fuseau de moindre impact.

**Jean-Louis Carlier** ne peut pas répondre encore précisément mais il indique que tous les éléments interviendront dans le choix du fuseau de moindre impact. Une attention particulière sera portée sur les impacts rédhibitoires qui ne peuvent pas être évités, réduits ou compensés. Par exemple, le pylône Equilibre réduit l'impact sur le paysage par rapport à un pylône treillis classique, mais ne le supprime pas. Cette question des choix liés à la réflexion « Eviter, réduire et compenser » est traitée au moyen de la grille de critères de comparaison des fuseaux potentiels.

**Anne-Marie Conte** indique que la question est de savoir comment mesurer le très peu mesurable.

**Vincent Levice** reprend la question précédente, qui était de savoir si la déclaration à faire au titre de Natura 2000 serait faite une fois le tracé défini ou avant.

**Jean-Louis Carlier** répond que celle-ci va avec le tracé, car elle est liée à l'étude d'impact.

**Claude Chardonnet** souligne que cette question est très sensible. En toute rigueur, la définition du tracé doit, d'abord, chercher à « Eviter » les impacts, puis à les réduire autant que possible et ensuite seulement à les « compenser ».

**Christophe Hildebrand** précise que l'étude d'incidence ne doit pas concerner tous les oiseaux recensés, mais seulement les 24 espèces d'oiseaux retenues au titre de Natura 2000.

**Claude Chardonnet** signale que l'étude d'impact, elle, s'attachera à l'ensemble de la population d'oiseaux. Elle suggère de poursuivre les échanges sur le sujet des données importées depuis la base « ARCH ».

**Christine Lombard** explique qu'« ARCH » est une base de données réalisée dans le cadre d'un projet transfrontalier du programme « Interreg » entre le Kent et le Nord – Pas-de-Calais. Il recense les habitats dans la région.

Elle revient ensuite sur la méthodologie suivie pour comparer les différentes solutions de fuseaux. Celle-ci reprend la procédure utilisée pour choisir le corridor, fondée sur des critères établis, au regard de la faune, de la flore, de l'habitat et de leur classement par rapport à des grilles européenne, nationale et régionale. Outre ces grilles de comparaison, puisqu'il est question d'un ouvrage aérien, il est souhaité une analyse plus poussée sur les oiseaux. Au stade du choix d'un corridor, une grille sur les oiseaux, proposée par l'AMBE, avait été suivie. Toutefois, la cotation demande à s'appuyer sur des critères objectifs, mieux établis et reproductibles. C'est pourquoi il a été décidé de s'appuyer sur les données ARCH.

*Projection d'un premier projet de récupération des différents types d'habitats sur la zone d'étude - Cf. annexe 2 – Carte ARCH*

Une classification des habitats sera proposée par AMBE sur la zone, selon deux thématiques :

- l'attractivité des différents habitats pour les oiseaux,
- l'altitude et le relief de chacun des habitats.

Ces thématiques seront étudiées lors du groupe de travail du 17 octobre à partir d'une grille de cotation des habitats proposées par l'AMBE.

**Christophe Hildebrand** indique la base ARCH date de 2009 et pose la question de la mise à jour la base. Par exemple, pour le bâti, RTE a-t-il connaissance des permis de construire délivrés depuis 2009 ?

**Jean-Louis Carlier** répond qu'une veille est effectuée sur les révisions ou créations de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de PLU<sup>2</sup>. Il est donc vérifié que les fuseaux potentiels ne soient pas positionnés sur des zones constructibles.

**Christophe Hildebrand** signale que des agriculteurs peuvent bâtir sur des zones non constructibles.

**Dominique Merlin** indique que les communes concernées disposent de PLU sur lesquels sont définis des zones H et des zones A. Sur les zones H, ce type de construction agricole est autorisé, mais non en zone A. Elle précise qu'elle actualise régulièrement les données liées à la constructibilité des terrains.

**Jean-Louis Carlier** ajoute qu'un comptage précis des habitations sera réalisé, selon les seuils de distance définis dans la grille qui sera présentée juste après.

**Christophe Hildebrand** remarque que les données ARCH ont été recensées à partir de photos aériennes. Tout n'est donc pas exact : le degré de précision est d'environ 10 mètres.

**Robin Quevillart** précise que ces données sont principalement fondées sur de l'interprétation de photos aériennes et, en partie, sur des vérifications de terrain.

---

<sup>2</sup> Plan Local d'Urbanisme.

**Christophe Hildebrand** ajoute qu'une stagiaire ISA a travaillé sur la correction des données d'ARCH sur les sites ENS (Espace Naturels Sensibles). Elle en a corrigé 15%. Il souligne qu'il s'agissait toutefois de données plus précises que celles liées aux habitats et aux bâtiments agricoles.

**Christine Lombard** estime qu'une précision de 10 mètres, pour l'étude des fuseaux, peut peut-être convenir.

**Christophe Hildebrand** insiste sur le fait que, d'une part, il s'agit d'interprétations de photos et que, d'autre part, ces interprétations datent de 2009.

**Jean-Louis Carlier** revient sur un des engagements de RTE liés aux échanges de données : toutes les données collectées par RTE sont mises sous Système d'information géographique (SIG). Cela permet de mieux conserver les informations qui pourraient être nécessaires, d'ici quelques années, au suivi environnemental, par exemple. RTE a également l'intention d'échanger toutes les données capitalisées avec les gestionnaires du territoire, notamment sur les questions des Espaces Naturels Sensibles, de l'agriculture ou de l'urbanisme.

En janvier, lorsque les études seront suffisamment avancées sur les fuseaux, il suggère de travailler avec le Conseil Régional ou le Conseil Général et l'ISA pour prendre un stagiaire en master 2.

**Christophe Hildebrand** propose que RTE prenne un stagiaire pour réaliser une filmo-interprétation du fuseau, à partir des films pris l'été dernier par hélicoptère, pour corriger les données d'ARCH, moins précises. Il est également possible que le stagiaire se rende sur le terrain pour vérifier les données.

**Christine Lombard** souligne que ces corrections devront s'articuler avec les délais des études en vue du choix du fuseau de moindre impact.

**Bernard Féry** s'interroge sur le support utilisé par RTE pour présenter toutes ces informations, en faisant référence à une discussion en commission Paysages. Ce système permettrait-il d'initier un processus intégrant d'autres aménageurs et aménagements dans une même base de données ? RTE doit déterminer le format et les limites de ce système, pour définir s'il pourrait ou non aboutir à une base de données actualisable, réalisée en lien avec d'autres partenaires publics, rien ne l'obligeant en la matière.

**Jean-Louis Carlier** répond que le périmètre de ce SIG sera celui du corridor puisque les études seront suffisamment avancées pour s'y concentrer. Il serait aussi envisageable de focaliser l'étude de données fines sur les fuseaux potentiels. Il rappelle l'engagement fort de RTE pour être partenaire du territoire au-delà du projet Avelin-Gavrelle, en partageant l'étude d'impact avec les autres aménageurs du territoire, via cet outil SIG. Il précise que ces informations seront partagées avec des acteurs publics ou para-publics, et non privés.

**Claude Chardonnet** souligne que cela renvoie à une attente générale de mutualisation des données publiques établies pour un territoire, qui ne concerne pas uniquement le projet Avelin-Gavrelle.

**Vincent Leville** suggère de revenir sur la manière dont ARCH définit la notion d'habitat naturel, en regardant de plus près la légende de l'étude. Il relativise les propos de Christophe Hildebrand selon lequel cette étude comporterait 15% d'erreurs, puisque dans le corridor Est, les habitats sont de type assez homogène, plutôt à dominante agricole. Il ne s'agit pas d'un territoire où les habitats naturels sont très diversifiés.

**Christophe Hildebrand** n'est pas d'accord avec cette remarque car la correction s'est faite sur cette même base de données ARCH, sur des erreurs liées à l'interprétation, et non à la multitude des habitats. Il est possible d'interpréter une zone de l'image de plusieurs manières différentes, par des habitats distincts, qui se ressemblent sur ces vues et qui sont difficiles à distinguer.



**Vincent Leville** suggère de demander aux participants aux ateliers locaux de vérifier les cartes ARCH. Il faut néanmoins être attentif à ne pas leur demander un travail de spécialistes. Ce type d'outil serait à diffuser pour mettre en place une pédagogie sur ces études et permettre à chacun de participer à l'amélioration des connaissances.

### Présentation de la grille de critères sur les milieux naturels

**Dominique Merlin** indique que cette grille reprend tous les thèmes d'études environnementales. Pour l'instant, elle a vocation à évoluer car elle est en cours de construction. Pour les milieux naturels, elle suggère que le système de cotation de l'étude de corridors soit repris pour être appliqué aux fuseaux. Toutefois, les données seront plus précises : la localisation des habitats ou des espèces sera affinée.

En utilisant les données d'ARCH, elle propose d'introduire aux études des critères liés à l'attractivité des milieux, aux éléments à franchir en vol et à la diversité des milieux. Elle souhaiterait introduire aussi les contraintes et opportunités liées aux travaux, en fonction des exigences « Eviter, réduire, compenser ». Elle cite, par exemple, la question du balisage.

Elle passe en revue les différents critères évoqués dans la grille.

*Cf. Annexe 3 - Grille de comparaison des fuseaux*

**Claude Chardonnet** rappelle qu'il s'agit d'une grille de critères nourrie par le groupe de travail et servant à la comparaison des fuseaux.

### → Echanges

**Bernard Féry** note que la grille ne traite pas seulement des oiseaux.

**Christine Lombard** indique que cette grille permet d'avoir une vision globale de toutes les thématiques.

**Vincent Leville** considère que le critère de la diversité des habitats, dans le domaine de l'écologie du paysage, n'a pas été suffisamment travaillé en groupe de travail. Or, ce thème ne concerne pas seulement les oiseaux, mais aussi l'ensemble de la faune et de la flore. Les données ARCH pourraient éclairer cette question. Selon lui, ce critère d'hétérogénéité des territoires est important pour mesurer la valeur et la richesse des territoires.

**Dominique Merlin** estime qu'il est possible de donner à ce critère une cotation.

**Christine Lombard** suggère d'imaginer une cotation fondée sur le nombre d'habitats. Par exemple, donner des valeurs différentes pour les intervalles 0 à 5 habitats, puis 5 à 10 habitats...

**Vincent Leville** répond que des méthodes existent. Il ajoute qu'il faudra aussi prendre en compte le critère de la surface, dans la cotation.

**Robin Quevillart** juge qu'un système standardisé de ce type sera compliqué à réaliser. Il conviendrait plutôt de s'appuyer sur de l'interprétation cartographique que de faire une analyse.

**Vincent Leville** explique que certaines personnes ont déjà travaillé sur ces questions, à partir d'un SIG, avant le travail d'ARCH, en se fondant sur l'occupation du sol. Il propose de se renseigner là-dessus.

**Claude Chardonnet** revient sur le critère de distance de la ligne aux habitations, critère clé pour d'autres commissions. Elle demande aux membres du groupe de travail et à Dominique Merlin comment ont été choisis les intervalles de distance.

**Christine Lombard** souligne que deux rubriques, l'« habitat » et l'« urbanisme » sont étudiées. L'habitat correspond à ce qui est existant, tandis que « urbanisme » s'applique aux documents de planification tels que les PLU. Plusieurs intervalles de distances sont proposés :

- i) De 0 à 70 mètres de la ligne : ce qui correspond à un critère santé, lié au seuil d'exposition aux champs magnétiques : la distance de 70 mètres équivaut à 0,4  $\mu$ T, valeur de référence des études épidémiologiques sur le sujet.
- ii) Les deux autres intervalles concordent davantage avec un critère paysager : entre 70 et 100 mètres, pour une visibilité proche, puis entre 100 et 250 mètres, pour une visibilité plus éloignée.

Elle rappelle que ces distances doivent encore être discutées en groupe de travail santé.

**Robin Quevillart** demande si ces critères de distance proviennent d'une étude selon laquelle, au-delà de 70 mètres de la ligne, l'exposition est inférieure au seuil de 0,4  $\mu$ T.

**Christine Lombard** répond que cette distance de 70 mètres s'applique à ce type de ligne 400 kV, avec un pylône Equilibre, mais qu'elle sera encore discutée en groupe de travail. Elle ajoute que des mesures de champs magnétiques ont été organisées avec la commission Santé sur le terrain. Deux types de mesures ont été effectués :

- Des mesures à visée pédagogique permettent de montrer qu'en s'éloignant des lignes, le champ magnétique diminue rapidement (Cf. courbe de Gauss).
- L'été dernier, en continu pendant trois jours, des mesures ont été réalisées par un cabinet indépendant, au niveau de différentes habitations, plus ou moins éloignées de la ligne, à partir de normes de métrologie bien établies. Cela a permis de montrer que le champ varie en fonction du transit.

**Vincent Leve** signale que le champ dépend peut-être aussi des conditions météo.

**Christine Lombard** répond que les conditions météo ne jouent pas sur le champ magnétique. Celui-ci dépend du courant passant dans la ligne.

Elle rappelle que le groupe de travail santé est en train d'élaborer un protocole de mesures à réaliser avant et après l'installation de la ligne. Il permettra, par exemple, de vérifier que la nouvelle ligne, à deux circuits et triple faisceaux, émettra un champ magnétique inférieur à la ligne actuelle.

**Vincent Leve** estime que dans l'intervalle inférieur à 70 mètres, il y aurait aussi une limite minimale correspondant au principe selon lequel la ligne ne passera pas au-dessus d'habitations.

**Christine Lombard** acquiesce car, effectivement, la largeur entre les câbles est d'environ 30 mètres, ce qui peut être pris en compte dans la définition de l'intervalle. Il est donc possible de corriger l'intervalle entre « 30 à 70 mètres ». Dans tous les cas, la ligne ne surplombera pas d'habitation, conformément à l'engagement pris par RTE à l'issue du débat public.

**Vincent Leve** demande si cette interdiction du surplomb vaut aussi pour les zones urbanisables telles que les zones d'activités.

**Christine Lombard** indique que cette question du surplomb ne concerne que les habitations.

**Bruno Cossement, EDEN 62**, souhaite revenir sur l'échelle d'étude du critère de diversification des habitats. A priori, elle sera faite à partir d'ARCH mais il souligne la présence potentielle de micro habitats naturels. Cela implique d'être sûr de l'échelle suivie pour ce critère et des informations à disposition. Néanmoins, au niveau de certains secteurs tels que les sites naturels, ils pourraient obtenir plus de précisions sur la diversité.

**Sophie Grassien** souhaiterait savoir si certains connaissent une estimation du nombre d'habitats recensés dans ARCH.

D'après **Bruno Cossement**, une cinquantaine d'habitats serait relevée dans ARCH.

**Sophie Grassien** souligne que cela dépend du niveau de précision dans la distinction entre les différents habitats. Elle cite l'exemple des différents types de prairies : ARCH semble très précis. Est-ce que les études pour RTE suivront la même précision ?

**Christophe Hildebrand** répond que si ARCH peut être si précis, autant que RTE conserve la même précision.

**Dominique Merlin** retient de ces échanges que, sur les milieux naturels, un travail sera réalisé sur la question de la diversité des habitats, que l'intervalle de distance à la ligne est modifié en « 30 à 70 mètres ». Elle retient également le dernier échange, sur l'échelle de l'étude des habitats.

**Vincent Leville** demande si une hiérarchie ou une cotation sera suivie entre les thématiques Milieux naturels, Santé, Paysage...

**Jean-Louis Carlier** explique que le besoin de lien et de mise en relation entre ces différentes thématiques est la raison pour laquelle deux réunions d'intercommissions seront organisées. Il illustre cela en citant le lien possible entre paysage et écologie-milieux naturels, de même qu'il y a un lien entre le paysage et l'agriculture. Il est aussi envisageable de lier les questions de compensations à celles de l'agriculture, en prenant en compte la demande de la Chambre d'Agriculture selon laquelle les mesures compensatoires ne doivent pas, systématiquement, perturber la profession agricole.

Il y a une relation évidente entre la Santé et les Milieux naturels, le Paysage et l'Agriculture. Il faudra certainement formuler des choix entre la protection du paysage et les interrogations sur la santé.

**Christophe Hildebrand** rappelle, à ce propos, la réflexion du groupe de travail sur l'implantation des pylônes à concilier avec des critères agricoles : il était suggéré, là-dessus, de les placer plutôt sur des zones enherbées, le long de la Marque. Or, cette solution n'est pas judicieuse pour préserver les milieux naturels. Il faudra donc prendre des décisions ou définir des hiérarchies car toutes les solutions ne conviendront pas à tout le monde.

**Sophie Grassien** souligne l'équilibre à trouver entre le maintien de l'activité socio-économique et la préservation de l'environnement.

**Bernard Féry** considère que toute la méthodologie, fondée sur des travaux techniques voire scientifiques réalisés au sein des commissions, doit, à partir d'un certain stade, être discutée dans le cadre de l'intercommissions. Il faudra alors arbitrer et partager les différentes préoccupations et enjeux plus ou moins compatibles. Il rappelle qu'à la dernière réunion d'intercommissions, des personnes considéraient que RTE privilégiait la Chambre d'Agriculture et que, en l'occurrence, celle-ci pouvait dans un premier temps paraître se positionner comme juge et partie. A cette occasion, il demande que chaque membre de Commission accepte que les autres commissions n'aient pas forcément les mêmes méthodologies et qu'elles puissent avoir d'autres approches tirées de l'expérience, ce qui est précisément le cas pour l'agriculture. En fait, l'intercommissions permet de trier les différents enjeux et de proposer des arbitrages préparant la décision de l'Instance Locale de Concertation.

**Anne-Marie Conte** interpelle la commission sur la définition du « paysage ». Elle souligne que les termes « santé », « agriculture » ou « énergie » peuvent être définis. Elle remarque qu'au contraire, il n'existe pas de définition du mot « paysage ». Chaque type de profil, géographes, paysagistes, écologues, propose des définitions différentes et n'accorde pas de priorité aux mêmes enjeux.

**Dominique Merlin** confirme que chacun définit ce terme différemment. C'est la raison pour laquelle, sur certaines thématiques des études, une cotation est proposée entre les différents critères, tandis que sur le paysage, une évaluation par couleurs a été proposée avec le cabinet BOCAGE pour être soumise à discussions. Ils ont cependant tenté de définir des sous-thèmes plus objectifs, tels que l'insertion de la ligne dans des paysages d'échelles différentes.

**Claude Chardonnet** souligne l'importance de la dimension subjective du paysage et la difficulté à articuler des critères quantitatifs à des critères qualitatifs voire subjectifs, fondés sur des expériences et des vécus personnels.

**Dominique Merlin** précise que, sur ce thème du paysage, les ateliers locaux interviendront pour évaluer les fuseaux.

### Le fuseau potentiel à Leforest – Bois de l'Offlarde

**Dominique Merlin** présente les modifications déjà réalisées sur le fuseau, depuis la dernière réunion de la commission :

- i) au niveau de Tourmignies où le fuseau a été étendu au nord de la ligne Avelin-Mastaing ;
- ii) de part et d'autre des Etablissements Momont ;
- iii) au niveau du Bois de l'Offlarde, il a été suggéré d'élargir le fuseau pour donner la possibilité de se décaler davantage vers le bois.

**Bruno Cossement** indique que le fuseau était très étroit à ce niveau alors qu'il serait possible de passer au nord du bois et de la carrière et, ainsi, de réduire l'impact de la ligne. Cette possibilité a été vérifiée sur le terrain. Elle dépend ensuite des contraintes techniques et foncières.

**Jean-Louis Carlier** répond que les contraintes techniques liées à cet élargissement sont en cours d'étude, mais que celui-ci semble faisable. Il souligne la création, dans ce contexte, d'un partenariat fédérateur et très local. En effet, cet élargissement permettait, d'une part, pour les habitants, d'éloigner le tracé de la Cité du Bois et des dernières maisons de Leforest (vers Ostricourt) ; d'autre part, il permettra à EDEN 62, gestionnaire du site sensible, d'organiser des actions liées à la biodiversité dans une ancienne carrière qui constitue milieu humide intéressant ; enfin, il concerne aussi l'agriculture puisque deux parcelles se trouvent à proximité, dont l'une est en cours de boisement. Un partenariat avec l'ONF<sup>3</sup> serait aussi envisageable. Il indique que les deux exploitants agricoles concernés ont été rencontrés.

**Daniel Petit** demande si un calendrier sera suivi sur ce point.

**Jean-Louis Carlier** répond que cette étude doit être réalisée pour le mois de février. RTE est en train de contacter Imerys<sup>4</sup> sur la carrière. La DREAL est déjà informée. Une rencontre avec la Secrétaire Générale de la Préfecture est en train de s'organiser. L'ONF sera contacté sous peu. Il ajoute qu'AMBE coordonnera les études.

<sup>3</sup> Office National des Forêts.

<sup>4</sup> Entreprise Minière belgo-française spécialisée dans l'extraction et la transformation de minéraux industriels

## Conclusion

**Claude Chardonnet** retient de cette réunion les points suivants :

- i) **la réunion d'intercommissions, prévue initialement le 19 novembre 2013, est décalée au 3 décembre 2013** (option prise pour le matin ou l'après-midi) ;
- ii) une **visite de terrain** sera organisée à la suite de la prochaine réunion de la commission Milieux Naturels du **12 novembre 2013**, de préférence l'après-midi ; à cette occasion, une photo aérienne avec les options de fuseaux sera mise à la disposition des membres ;
- iii) lors de cette visite de terrain, les membres de la commission pourront notamment visualiser, *in situ*, des balises et des spirales de protection de l'avifaune ;
- iv) concernant l'étude Percussions, les passages avifaunes Est-Ouest seront approfondis ;
- v) tous les éléments recensés pendant les études, avant la finalisation de l'étude d'impact, permettront d'alimenter *au fur et à mesure*, la réflexion « Eviter, réduire et compenser » ;
- vi) le groupe de travail du 17 octobre 2013 se penchera sur une grille de cotation faire par AMBE, à partir des données ARCH ;
- vii) la veille sur les PLU et SCoT menée par le cabinet de Dominique Merlin permettra d'actualiser les données d'ARCH qui datent de 2009 ;
- viii) ces données ARCH seront aussi complétées par le décompte des habitations réalisé par RTE qui devrait donner ses résultats fin octobre ;
- ix) toutes les informations relevées dans le cadre des études seront, autant que faire se peut, intégrées via le Système d'information géographique (SIG) de RTE qui sera ultérieurement accessible aux institutions publiques en faisant la demande ;
- x) dans le cadre du prochain groupe de travail MN et de sa réflexion sur la grille de comparaison des fuseaux, il sera également précisé que le critère de diversité des habitats naturels ne prend pas seulement en compte l'avifaune, mais aussi toutes les autres espèces ;
- xi) sur les critères de distance de la ligne aux habitations, la discussion amène à préciser un premier seuil, non pas de 0 à 70 m mais de 30 à 70m, pour répondre à l'engagement selon lequel aucun habitat ne sera surplombé par la ligne ; cela n'implique pas nécessairement l'absence de bâtiments d'activité en deçà de ce seuil ;
- xii) **l'intercommission du 3 décembre 2013** discutera de la pondération possible entre plusieurs critères ;
- xiii) la Commission a enfin souligné le caractère plus qualitatif et subjectif (donc plus complexe) du critère du paysage, qui sera défini notamment grâce au travail des ateliers locaux ;
- xiv) concernant la possibilité d'élargissement du fuseau au niveau du Bois de l'Offlarde, les études sont en cours.

**Jean-Louis Carlier** signale une dernière information sur l'agriculture, dans le secteur de Courcelles, Leforest, Evin-Malmaison : un nouveau décret est en cours de préparation sur les terres polluées de Metaleurop, plus restrictif pour l'activité agricole. Jean-Louis Carlier a été sollicité, sur ce point, par le Conseil Régional, pour savoir si RTE pouvait être acteur de cette dépollution, au titre de mesures compensatoires. Il a répondu ne pas pouvoir agir au titre de ces mesures compensatoires (Code de l'environnement) mais éventuellement au titre de mesures d'accompagnement de projet (Programme d'Accompagnement de Projet)

Fin de la réunion : 11h20.